



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour le Pôle sécurité et des sports mécanique de Haute Saintonge :

-Un contrat d'entretien des espaces verts avec la société Lambert Espace Vert. Ce contrat d'une durée de 12 mois prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022. Le tarif de chaque prestation est spécifié dans la convention : ces prestations seront effectuées autant de fois que nécessaire dans l'année.

Fait à Jonzac
Le 23 MAI 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex